



Les personnes intersexe et le droit

Actualité législative publié le **28/11/2022**, vu **969 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les personnes intersexe et le droit

Code de la santé publique, dila, légifrance :

Article L2131-6

Version en vigueur depuis le 04 août 2021

[Création LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 30 \(V\)](#)

La prise en charge d'un enfant présentant une variation du développement génital est assurée après concertation des équipes pluridisciplinaires des centres de référence des maladies rares spécialisés, dans les conditions prévues à l'[article L. 1151-1](#). Cette concertation établit le diagnostic ainsi que les propositions thérapeutiques possibles, y compris d'abstention thérapeutique, et leurs conséquences prévisibles, en application du principe de proportionnalité mentionné à l'[article L. 1110-5](#). Ces informations et l'avis issus de la concertation sont portés au dossier médical de l'enfant. L'équipe du centre de référence chargée de la prise en charge de l'enfant assure une information complète et un accompagnement psychosocial approprié de l'enfant et de sa famille et veille à ce que ces derniers disposent du temps nécessaire pour procéder à un choix éclairé.

Lors de l'annonce du diagnostic, un membre de l'équipe pluridisciplinaire du centre assurant la prise en charge de l'enfant informe les titulaires de l'autorité parentale de l'existence d'associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes présentant une variation du développement génital et, le cas échéant, de la possibilité d'accéder à un programme de préservation de la fertilité en application de l'[article L. 2141-11](#).

Le consentement du mineur doit être systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043889073

DE PLUS :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/prise-en-charge-des-enfants-intersexes-bonnes-pratiques-sont-posees#.Y4SrB3bMKM8>

https://www.dalloz-actualite.fr/flash/loi-bioethique-encadre-situation-des-enfants-intersexes#.Y4S_IXbMKM8

<https://www.larevuedupraticien.fr/article/prise-en-charge-de-lintersexuation-en-france>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/05/intersex-rights/>

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/11/22/enfants-intersexes-les-pratiques-medicales-en-question_6103183_1650684.html

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/11/22/enfants-intersexes-preciser-la-loi-de-bioethique_6103181_1650684.html

<https://www.cairn.info/revue-corps-et-psychisme-2016-1-page-99.htm>

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-de-la-sante-et-de-l-assurance-maladie-2020-1-page-64.htm>

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/intersexes-cest-a-lenfant-et-a-lui-seul-dexprimer-qui-il-est-20211026_WFK4FOSIMRDZHMIQTU2PCXLSUI/